

## **Le Canada signe de nouveaux accords bilatéraux avec l'Indonésie**

Le 17 janvier 1996

**JAKARTA** - Le premier ministre Jean Chrétien et six premiers ministres provinciaux ont assisté aujourd'hui à la signature de nouveaux accords bilatéraux portant sur le transport aérien, l'inspection des produits de la mer, la coopération culturelle et la géomatique.

« Ces accords témoignent de l'envergure de la coopération entre le Canada et l'Indonésie et sont un signe d'une relation en voie de maturation, » a dit le premier ministre Chrétien. « Ils vont contribuer à renforcer les liens personnels entre les individus des deux pays. »

Les quatre accords comprennent:

- un accord sur le transport aérien;
- un protocole d'entente sur l'inspection des produits de la mer;
- un protocole d'entente sur la coopération culturelle;
- un protocole d'entente sur la géomatique.

Ces accords ont été signés à la suite de la rencontre entre le Président Suharto, le premier ministre Chrétien et la délégation Équipe Canada.

De plus amples renseignements sur ces accords sont inclus dans la fiche documentaire ci-jointe.

Service de presse du CPM : (613) 957-5555

### **Nouveaux accords bilatéraux Canada-Indonésie Document d'information**

#### **Accord sur le transport aérien**

Il s'agit du premier accord sur le transport aérien entre le Canada et l'Indonésie, qui permet à Air Canada, ligne aérienne désignée, d'offrir un service à destination de Jakarta et de Denpasar (Bali). Il permet, également, au transporteur indonésien Garuda de mettre sur pied un service vers Vancouver et Toronto. Les deux lignes aériennes devraient dans un premier temps collaborer au développement du marché, en attendant que les liaisons soient connues du public et que la demande augmente.

#### **Protocole d'entente sur l'inspection des produits de la mer**

Ce protocole d'entente reconnaît la Direction indonésienne des produits de la mer, de l'inspection et du contrôle de la qualité comme organe habilité à inspecter les établissements de transformation du poisson et les produits du poisson pour en vérifier la conformité avec les normes et les exigences canadiennes en la matière. Les producteurs indonésiens reconnus aux termes de ce protocole d'entente, en plus d'économiser du temps et de l'argent, se verront faciliter l'accès au marché canadien grâce à la réduction des inspections auxquelles ils seront assujettis à l'entrée au Canada. Il en résultera, pour le Canada, une diminution du coût des inspections et, pour les consommateurs canadiens, une meilleure assurance de la qualité des produits importés. Il existe déjà des accords semblables entre le Canada et la Thaïlande et les Philippines.

#### **Protocole d'entente sur la coopération culturelle**

Ce protocole d'entente amènera le Canada et l'Indonésie à promouvoir leurs échanges dans les

domaines de la culture et du sport afin de développer leur compréhension mutuelle. Les activités organisées à ce titre pourront inclure des programmes et projets conjoints entre organismes gouvernementaux et privés, particulièrement dans les domaines de la cinématographie, de la radiodiffusion et de l'édition. Les deux pays faciliteront les échanges d'artistes, d'athlètes, de membres d'institutions culturelles, universitaires et professionnelles, et d'autres personnes qui participent à des activités culturelles ou sportives, et favoriseront leur participation et leur présence à des manifestations artistiques, culturelles et sportives. Le Canada et l'Indonésie expriment également leur volonté de faciliter l'accès à leurs galeries d'art, musées et bibliothèques et d'encourager l'enseignement, la recherche et l'édition concernant leurs arts et cultures réciproques.

**Protocole d'entente concernant la géomatique**

Le Canada et l'Indonésie entretiennent d'importantes relations dans le domaine de la géomatique depuis plus de cinq ans. La signature d'un protocole d'entente entre l'organisme indonésien de cartographie et Géomatique Canada, de Ressources naturelles Canada, facilite la réalisation d'activités relatives à la géomatique en Indonésie. Plusieurs autres organismes du gouvernement de ce pays ont entrepris des activités et des projets liés à la géomatique, surtout en raison de la récente évolution de la technologie et des applications dans ce domaine et de l'adaptation plus poussée de cette technologie et de ces applications en Indonésie. La nouvelle entente revitalisera les importantes relations bilatérales dans le domaine de la géomatique et créera d'intéressantes occasions d'affaires pour cette industrie.